

Mise à jour du règlement intérieur relatif aux horaires variables du SIP Littoral et du SGC Métropole (pour avis)

A la demande d'agents du SIP Littoral (Sète), un vote concernant les horaires a été organisé. A compter du 01/01/2026, les plages horaires fixes et variables applicables au SIP Littoral (Sète) seront les suivantes :

Plages variables	Plages fixes
7h15-9h30 11h30-14h00 16h00-18h45	9h30-11h30 14h00-16h00

Les 3 services du site de Sète (antenne SIE, SGC, SIP) disposeront d'horaires variables identiques. **La CGT a voté pour au motif qu'il s'agit d'une demande des agents, ils ont voté, la majorité l'emporte. Les autres organisations (OS) ont aussi voté pour.**

Le règlement intérieur de la Direction s'appliquera au SGC Métropole, relocalisé au sein du même bâtiment. A compter du 01/01/2026, les plages horaires fixes et variables applicables au SGC Métropole seront donc les suivantes :

Plages variables	Plages fixes
7h15-9h30 11h30-14h00 16h00-18h45	9h30-11h30 14h00-16h00

La CGT a voté contre au motif qu'il ne s'agit pas d'une demande des agents. Ils n'ont d'ailleurs pas voté. Nous avons demandé un vote de tous les agents de Montmorency. Les autres OS se sont abstenues, la Direction votant bien sûr pour.... La modification d'horaires s'appliquera donc.

Bilan du recrutement local des inspecteurs en 2025 (pour information)

La Direction dresse, comme on pouvait s'y attendre, un bilan positif de cette 1ère année de recrutement local au choix pour les inspecteurs.

Pour 2026, elle indique :

- prévoir un temps plus long pour l'examen des candidatures
- éviter les entretiens pendant les vacances scolaires
- possibilité de suppression de la 1ère phase (dédiée aux internes) avant le mouvement local. Pour la CGT, cela aura pour effet de retirer la primeur des postes pour les internes. La Direction explique cela du fait de la publication de fiches de postes vacants en octobre 2025, préalablement au pré positionnement des inspecteurs stagiaires (IS). La CGT a rappelé que cela ne sera que dans le cas où des IS seront affectés à la DDFIP 34. Ces dernières années, notre direction a déjà été fermée aux IS.

Pour la CGT Finances Publiques 34, le recrutement au choix, c'est l'arbitraire, le ressenti voire le jugement d'une personne à un instant donné. C'est la fin de la prise en compte des situations personnelles à travers l'application des priorités légales et des critères subsidiaires.

Note de la DDFIP 34 sur les Frais De Déplacement (FDD) (pour information)

La Direction nous a convoqué à un Groupe de Travail (GT) le 13/10/2025 pour proposer aux organisations syndicales représentatives un projet de note locale sur les FDD.

La CGT FP 34 a obtenu les avancées suivantes :

- **retrait de toutes les parties concernant les EDR et les espaces de co-working.** Ce point concernant de nouvelles organisations de travail, doit faire l'objet de présentations préalables spécifiques en CSAL. La mise en place de ce dispositif fera donc l'objet d'un groupe de travail et de discussions puis sera présenté en CSAL en début d'année 2026.

- Accord de principe pour la **prise en charge des frais relatifs à un départ la veille d'un oral de concours (situé hors du département), même si l'entretien est l'après-midi.**

- Accord de principe pour la **prise en charge de l'indemnité de repas pour les agents qui effectuent des surveillances de concours ou participent à un salon pour le compte de la DDFiP, même s'ils sont dans leur résidence administrative ou familiale.**

La CGT FP 34 a sensibilisé la Direction sur le **sous-calibrage de l'effectif de l'équipe du budget.** Les agents doivent, en plus du budget, traiter les FDD et effectuer les réservations de train et d'avion.

Point sur les ruptures conventionnelles (pour information)

L'article 72 de la loi précitée a notamment mis en place, à titre expérimental (six ans), à compter du 1er janvier 2020 **jusqu'au 31 décembre 2025**, un dispositif de rupture conventionnelle applicable aux fonctionnaires relevant des trois versants de la fonction publique permettant le départ de la fonction publique assorti d'une indemnité spécifique de rupture conventionnelle et de la perception d'allocation chômage.

Voici les statistiques à ce jour :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Nombre de demandes	3	9	3	2	2	5	24
Dont accord	2	9	3	1	1	4	20
Dont refus	1	0	0	1	1	1	4
Taux d'acceptation	66 %	100 %	100 %	50 %	50 %	80 %	83 %
Montant moyen de IRC	19 020 €	22 987 €	95 470 €	13 000 €	31 820 €	10 120 €	32 069 €

Expérimentation de l'IA à la DDFIP 34 (pour information)

Une quinzaine d'agents volontaires issus de tous métiers ainsi que 6 agents du Centre de Contacts participent aux différents modules LexIA, Assistant IA et Langage clair. **Vos élus sont intervenus sur l'absolue nécessité de préserver la santé de nos collègues . La part de l'humain doit rester prépondérante.**

Questions diverses :

Nous avons demandé qu'un point sur la consommation des crédits du CVT nous soit fait en 2026. Nous n'en avons pas eu depuis le 28/05/2024.

Nous avons aussi demandé qu'un point soit fait sur les besoins en équipements des agents Berkani de Béziers (blouse, chaussures, calendrier, ...). Les consultations du médecin de prévention devraient bientôt être à nouveau possibles à Béziers Verdier. Nous avons demandé à l'administration de ne pas oublier les agents Berkani.

*Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
Vos élus en CSAL CGT FINANCES PUBLIQUES 34*